



...le projet de loi de finances pour 2026

MISSION « OUTRE-MER »

Dans un contexte de consolidation des finances publiques, **le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une diminution massive des crédits de la mission « Outre-mer ».**

Ceux-ci s'établissent ainsi à **2,91 milliards d'euros (Mds€) en autorisations d'engagement (AE) et à 2,83 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), soit une baisse respective de 17,7 % et de 5,1 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.** En volume, la mission « Outre-mer » a perdu 628 millions d'euros (M€) en AE et 153 millions d'euros de CP.

S'il apparaît impératif de réduire le déficit public, le rapporteur a jugé cette baisse de crédits **profondément regrettable, compte tenu des difficultés socio-économiques persistantes auxquelles sont confrontés les territoires ultramarins**, qu'elles soient liées à la survenue de catastrophes naturelles majeures comme à Mayotte ou à la Réunion, à la crise économique et financière en Nouvelle Calédonie, à la persistance d'un taux de chômage élevé, ou encore à la cherté de la vie dans tous les territoires, qui appellent des réponses fortes de la part du Gouvernement.

Pour toutes ces raisons, suivant l'avis du rapporteur, la commission a ainsi émis un **avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Outre-mer ».**

1. UNE RÉDUCTION MAJEURE DES CRÉDITS DE LA MISSION « OUTRE-MER », DANS UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI RESTE POURTANT MARQUÉ PAR D'IMPORTANTES DIFFICULTÉS

A. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 PRÉVOIT UNE BAISSÉ IMPORTANTE DES CRÉDITS DE LA MISSION « OUTRE-MER »

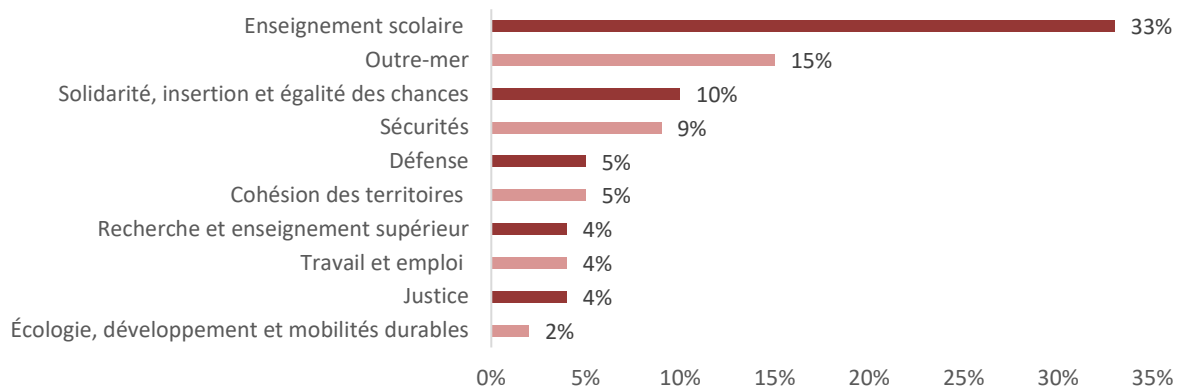
1. Une diminution de l'effort financier global de l'État en faveur des outre-mer et une baisse notable des crédits de la mission « Outre-mer »

Après une baisse sensible en 2025, l'effort financier global de l'État en faveur des outre-mer¹ – hors dépenses fiscales – connaît à nouveau une baisse dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Il s'élève ainsi à **20,04 Mds€ en AE et 21,94 Mds€ en CP**, contre 22,24 Mds€ en AE et 23,5 Mds€ en CP dans la loi de finances initiale (LFI) pour 2025, ce que le rapporteur ne peut que déplorer.

S'agissant de la mission « Outre-mer », qui ne représente qu'une petite partie de cet effort financier global en faveur des outre-mer, comme illustré par le graphique ci-dessous, **le PLF 2026 prévoit également une baisse substantielle des crédits**, de 623 M€ en AE et de 151 M€ en CP, soit **une diminution de 17,7 % des AE et de 5,1 % des CP** par rapport à la LFI pour 2025, poursuivant la trajectoire amorcée au cours de l'exercice 2025.

¹ L'effort financier global de l'État en faveur des outre-mer rassemble l'ensemble des crédits concourant à l'action de l'État en faveur des outre-mer, y compris ceux mobilisés dans le cadre d'autres missions budgétaires comme l'éducation nationale ou la sécurité.

Missions budgétaires contribuant à l'effort financier global de l'État en faveur des outre-mer (en % des AE)



Source : Commission des lois du Sénat à partir du document de politique transversale pour 2026.

2. Une diminution des crédits qui s'accompagne d'une réduction regrettable des aides à l'investissement productif en outre-mer

Outre une réduction des crédits alloués à la mission « Outre-mer », **l'article 7 du PLF 2026 prévoit une réforme du régime d'aide fiscale à l'investissement productif outre-mer qui pénaliserait fortement l'investissement dans les secteurs éligibles** (hôtellerie, industrie, etc.), puisqu'il réduirait d'environ 25 % les taux de défiscalisation applicables à ces investissements. **Le rapporteur souligne que ces dépenses représentent un outil essentiel pour soutenir les investissements structurants, accroître l'attractivité économique des territoires et accompagner l'effort général de rattrapage de l'écart de niveau socio-économique entre l'outre-mer et l'Hexagone.** Il s'agit en outre du principal levier économique dont disposent les services de l'État dans les collectivités d'outre-mer autonomes du Pacifique.

Face à l'opposition exprimée par les députés, cet article a cependant été supprimé en première lecture à l'Assemblée nationale, et le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé, à l'occasion des débats, l'intention du Gouvernement de réaliser « **une étude d'impact, territoire par territoire** », visant à mesurer les effets de ces dispositifs avant toute évolution.

Si le rapporteur accueille très favorablement ces annonces, il sera néanmoins vigilant à leur mise en œuvre et aux évolutions qui seront ultérieurement proposées.

3. Une réduction des crédits qui s'inscrit dans le cadre de la réduction du déficit public

La réduction des crédits de la mission « Outre-mer » s'explique par **la forte dégradation des finances publiques, avec un déficit public qui s'élevait à 5,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024 et qui devrait s'élever à 5,4 % du PIB en 2025**, selon les informations transmises par le Gouvernement.

Cet inquiétant niveau de déficit public, bien plus élevé que la limite prévue par les règles budgétaires européennes, a entraîné une dégradation des conditions d'emprunt de la France. La note de la dette française a ainsi été abaissée de AA- à A+ par les agences américaines Fitch et S&P à la rentrée 2025.

La nécessité de réduire le déficit public et de garantir la soutenabilité de la dette publique impose donc **la mise en place d'un plan de consolidation budgétaire**. Dans ce contexte, le PLF 2026 présenté par le gouvernement de Sébastien Lecornu vise à **ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026** et prévoit à ce titre **un ajustement budgétaire de l'ordre de 30 Mds€**, dont 17 Mds€ de baisses de la dépense publique. **De nombreuses missions budgétaires, dont particulièrement celle des outre-mer, voient donc leurs crédits diminuer, dans ce contexte de maîtrise du dynamisme des dépenses de l'État.**

B. UNE DIMINUTION DES CRÉDITS REGRETTABLE, ALORS QUE LES TERRITOIRES ULTRAMARINS SONT CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS NE CESSANT DE S'AGGRAVER

1. Des difficultés économiques et sociales structurelles persistantes dans les outre-mer

Les territoires ultramarins sont marqués par des difficultés économiques et sociales persistantes. Comme régulièrement mis en lumière par les travaux du Sénat, les outre-mer restent ainsi confrontés à des retards structurels de développement et font notamment face à :

- **un taux de chômage plus élevé que dans l'Hexagone**, qui s'établissait, au deuxième trimestre 2025, à 17,1 % en Guyane et à 29 % à Mayotte, contre 7,3 % en métropole, et qui touche particulièrement les jeunes¹ ;
- **un niveau de vie moins élevé en outre-mer**, le PIB par habitant s'établissant par exemple à 27 300 € en Guadeloupe ou encore à 19 300 € en Polynésie française, alors que la moyenne nationale est de 41 300 € (2023) ;
- **un niveau de pauvreté élevé**, avec 900 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté en outre-mer – dont 77 % de la population mahoraise, soit cinq fois plus que la moyenne nationale ;
- **des difficultés d'accès à l'eau potable**, à Mayotte notamment, où plus de 30 % de la population n'a pas accès à l'eau courante dans son logement – un enjeu aggravé par le passage des cyclones Chido et Dikeledi en décembre 2024 et janvier 2025 ;
- **un niveau des prix plus élevé dans les outre-mer**, avec, pour les prix alimentaires, des écarts très importants par rapport à l'Hexagone (+ 42 % plus élevés en Guadeloupe en 2022² et + 39 % en Polynésie française), en raison notamment de **la dépendance aux importations en matière alimentaire**, chaque territoire ultramarin dépendant des importations à hauteur de 63 % à 98 % en 2022.

2. Des difficultés qui se sont aggravées au cours de l'année 2025, en raison de crises successives

Les difficultés observées dans les territoires ultramarins se sont **amplifiées au cours de l'année 2025**, en raison des crises qui ont touché les outre-mer :

- ainsi, en **Nouvelle-Calédonie, les violentes émeutes de 2024**, en réaction au projet de dégel du corps électoral spécial qui ont entraîné la mise en place de l'état d'urgence sur l'archipel pendant 12 jours, ont provoqué **de nombreux dégâts matériels ainsi que la destruction de nombreux emplois dans le secteur privé. Elles ont conduit à une diminution de 13 % du PIB local, qui pèse encore aujourd'hui sur la population.** La situation financière de la collectivité s'est en outre dégradée, puisque la baisse des recettes fiscales causée par la crise a contraint la collectivité à s'endetter fortement auprès de l'Agence française de développement (AFD) pour pallier le manque de financements, et ainsi éviter l'aggravation de la crise³. Au regard des besoins de reconstruction restant à financer, le rapporteur accueille favorablement la **prolongation en 2026 du fonds de reconstruction pour la Nouvelle-Calédonie, créé par la LFI 2025.** Toutefois, selon les informations transmises par la direction générale des outre-mer (DGOM), les CP prévus seraient « **insuffisants par rapport aux besoins du territoire afin de couvrir les engagements de 2025** ».
- à **Mayotte**, les habitants subissent encore les conséquences de **la crise de l'eau** ayant éclaté en 2023, en raison d'une période de sécheresse exceptionnelle. Malgré des travaux d'urgence, les habitants du centre et du sud de l'île ont fait face à de nouvelles coupures d'eau au mois d'octobre 2025, qui ont pour certaines duré 96 heures consécutives.

¹ À titre d'exemple, 30,1 % des 15-24 ans de la Réunion n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) en 2018, contre 12 % en moyenne en France, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

² Insee Première, n° 1958, juillet 2023.

³ Son taux d'endettement propre atteint désormais 360 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ces difficultés préexistantes ont été aggravées par le **passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024**, qui a provoqué des dégâts humains et matériels considérables¹, ainsi que, dans une moindre mesure, par le passage du **cyclone Dikeledi** en janvier 2025. Le rapporteur se félicite à cet égard des mesures prises par le Gouvernement et plus particulièrement **des crédits alloués au fonds de reconstruction de Mayotte (200 M€ en AE et 125 M€ en CP)**.

- en **Polynésie française**, en **Guyane** et dans les **Antilles**, de nombreuses défaillances d'entreprises ont été enregistrées entre juin 2024 et juin 2025², suivant une progression plus rapide que dans l'Hexagone. En outre, en **Martinique**, un an après les manifestations contre la vie chère qui ont causé des dégâts estimés à plus de 100 M€, **l'activité économique apparaît en recul depuis trois trimestres consécutifs**. Le nombre de défaillances d'entreprise a ainsi augmenté de 8,8 % au deuxième trimestre 2025³. Lors de la discussion au Sénat du **projet de loi contre la vie chère**, le 28 octobre dernier, de nombreuses réserves ont été exprimées sur la capacité de ce texte, faute de leviers financiers, à combler les attentes des populations ultramarines.

- à la **Réunion**, le **passage du cyclone Garance** le 28 février 2025 a également provoqué des dégâts importants, dont le coût a été évalué à **849 millions d'euros**. Le rapporteur se satisfait là aussi de la création **d'un fonds de reconstruction, doté de 30 M€ en CP pour l'année 2026**, afin de couvrir les engagements pris en 2025.

Dans ce contexte, et alors que les collectivités ultramarines demeurent confrontées à des perturbations climatiques et des tensions économiques et sociales fortes, le rapporteur juge particulièrement regrettable la baisse des crédits alloués à la mission « Outre-mer », prévue par le PLF 2026.

2. UNE DIMINUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION « OUTRE-MER » QUI FAIT PESER UN RISQUE SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET SUR LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

A. LA MISSION « OUTRE-MER » CONNAÎT UNE IMPORTANTE BAISSSE DE CRÉDITS PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2025

Le PLF 2026 prévoit une **baisse importante des crédits de la mission « Outre-mer »**, par rapport à l'exercice 2025, qui lui-même marquait une diminution notable au regard de l'année précédente. Ainsi, la mission « Outre-mer » perdrait 628 millions d'euros en AE et 153 millions d'euros en CP.

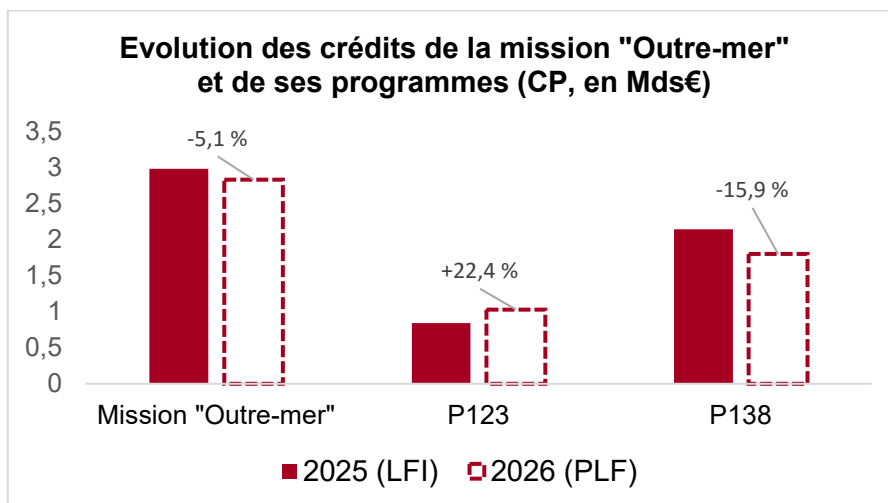
Une baisse de 17,7 % des AE et de 5,1 % des CP par rapport à 2025

La mission se décompose en **deux programmes budgétaires** :

- le **programme 123 « Conditions de vie outre-mer »** voit ses **AE diminuer** (1,09 Md€ contre 1,4 Md€ dans la LFI 2025) mais bénéficie d'une **augmentation des CP** (1,03 Md€ contre 839 M€ dans la LFI 2025). Il est composé de huit actions et tend à financer principalement le logement social, l'accompagnement des collectivités locales, les mesures en faveur de la mobilité ultramarine et la solidarité nationale en cas de catastrophe naturelle ;
- le **programme 138 « Emploi outre-mer »** subit une **baisse sensible**, étant doté de 1,82 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP (contre 2,16 Mds€ en AE et 2,14 Mds€ en CP dans la LFI 2025). Il est composé de quatre actions et vise à soutenir les entreprises ultramarines, à maintenir leur compétitivité et à renforcer l'insertion professionnelle des populations locales.

¹ Voir par exemple le [rapport pour avis n° 275](#) (2024-2025) du 28 janvier 2025 d'Isabelle Florennes au nom de la commission des lois sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte.

² Selon l'Institut d'émission des outre-mer (IEOM), 2605 défaillances d'entreprises ont été enregistrées au total.



Source : Commission des lois à partir des documents budgétaires

Cette diminution des crédits masque en outre d'importantes disparités. Si certaines actions bénéficient d'une hausse substantielle de leurs crédits de paiement, d'autres connaissent des baisses massives, à l'instar de l'action 8 relative au fonds d'investissement (FEI).

B. LE PROGRAMME 123 : UNE HAUSSE DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER, MAIS UN EFFORT DE MAÎTRISE DES ENGAGEMENTS SUR LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Évolution par action des crédits du programme 123 entre 2025 et 2026 (en M€)

Action	AE			CP		
	LFI 2025	PLF 2026	Variation	LFI 2025	PLF	Variation
01 – Logement	262	236,3	- 9,8 %	186,1	211,3	+ 13,5 %
02 – Aménagement du territoire	185,1	158,9	- 14,2 %	91,6	181,7	+ 98,3 %
03 – Continuité territoriale	74,9	76,9	+ 2,7 %	74,8	76,8	+ 2,7 %
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sport	13,2	13,2	=	10,2	13,2	+ 29,4 %
06 – Collectivités territoriales	657,1	490,2	- 25,4 %	347,2	452,7	+ 30,4 %
07 – Insertion économique et coopération régionale	0,97	0,97	=	0,97	0,97	=
08 – Fonds exceptionnel d'investissement	102	50	- 51 %	62,9	32	- 49,1 %
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires	77,3	61,3	- 20,7 %	64,9	57,9	- 10,8 %
Total	1 372,5	1 087,3	- 20,8 %	838,8	1 026,5	+ 22,4 %

Source : Commission des lois à partir des documents budgétaires

Les crédits du programme 123 connaissent une **baisse de 21 % en AE** mais une **hausse bienvenue de 22 % en CP**, s'établissant ainsi à **1,09 Md€ en AE** et **1,03 Md€ en CP**. Ce mouvement permet un rééquilibrage de crédits du programme, afin de **limiter le volume de restes à payer**, qui devrait atteindre entre 2,7 et 2,8 Mds€ à fin 2025.

Il convient par ailleurs de noter qu'une partie des crédits¹ du **fonds de secours outre-mer (FSOM)** seront **transférés vers le programme 122** de la mission « *Relations avec les collectivités territoriales* », dans le but de rehausser les crédits de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques ou géologiques (DSEC).

¹ À hauteur de 5 M€ en AE et 2 M€ en CP.

La **ligne budgétaire unique (action 1)** s'inscrit dans un **mouvement asymétrique de baisse des AE et de hausse des CP**. Ces crédits financent des actions spécifiques d'aide à la pierre et d'amélioration de l'habitat, afin de promouvoir un habitat décent et adapté aux populations ultramarines. Plus précisément, ils financeront notamment le logement social, avec pour objectifs prioritaires l'adaptation des logements aux risques naturels et la réponse à la hausse de la demande, l'amélioration de l'habitat privé ou encore la résorption de l'habitat insalubre, qui concerne 147 000 logements, soit 16 % du parc.

Le plan logement outre-mer 2024-2027 (PLOM 3)

Annoncé le 27 septembre 2022, le **PLOM 3** devrait finalement être signé **au dernier trimestre 2025**. Il est organisé autour d'un « **axe territorial** », avec des stratégies adaptées élaborées par les préfets, et d'un « **axe transversal** », qui intégrera notamment les mesures arbitrées par le CIOM et qui vise à faciliter l'action des acteurs territoriaux.

Les PLOM territoriaux ont été finalisés dans l'ensemble des DROM, l'axe transversal du PLOM est lui en phase de validation finale.

S'agissant de l'appui aux collectivités territoriales, le rapporteur regrette la **diminution en AE des actions 2, relative à l'aménagement du territoire, et 6, dédiée aux collectivités territoriales**. Elle se traduit par une baisse de 21 M€ en AE pour les contrats de convergence et de transformation (CCT), hypothéquant l'atteinte des objectifs contractualisés avec les collectivités sans perspective de prolongation de ces contrats à ce jour. Le rapporteur constate également la baisse de 166,85 M€ en AE portant notamment sur le **fonds de reconstruction de la Nouvelle-Calédonie** et sur les **dotations scolaires de Guyane et de Mayotte**. Cette mesure d'économie interroge le rapporteur, à l'aune du nombre d'élèves demeurant déscolarisés dans ces territoires (respectivement 7 % et 9 % des 3-16 ans). Toutefois, **le rapporteur souligne la hausse bienvenue des crédits de paiement pour ces deux actions**, bien que l'apport de crédits supplémentaires pour les CCT ne permette pas, en réalité, de régler l'ensemble des restes à payer, ce qui fragilisera les tissus économiques concernés.

Les contrats de convergence et de transformation

L'intégralité des CCT ainsi que le contrat de développement (CDEV) de la Nouvelle-Calédonie **ont été signés en 2024**. Ces contrats présentent l'ensemble des engagements financiers conclus entre les collectivités locales signataires et l'État. Ils ont pour objectif de réduire les écarts de développement persistants avec la métropole.

Au total, **plus de 8,7 Mds€ sont inscrits dans ces contrats**, ce qui permettra de financer la réalisation de projets structurels, avec une participation financière contractualisée de l'État de 2,2 Mds€.

Outre l'augmentation des crédits de paiement dédiés au soutien des collectivités territoriales, la **légère hausse** des crédits relatifs **aux aides à la continuité territoriale (action 3)** apparaît opportune, alors même que **trois nouvelles aides à la mobilité** seront mises en place l'année prochaine et que le passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PFMP) a bénéficié à 3000 ultramarins en 2024. Le rapporteur sera attentif à la montée en charge de ces nouveaux dispositifs sur l'année 2026.

En revanche, le rapporteur déplore la **baisse substantielle des crédits de l'action 8, relative au FEI**. Ce fonds bénéficie aux personnes publiques qui investissent dans des équipements collectifs participant de façon déterminante au développement économique, social ou environnemental. Cette baisse s'inscrit certes dans les économies souhaitées par le Gouvernement pour respecter ses engagements en matière de déficit public, mais elle **pourrait porter préjudice aux collectivités locales ultramarines qui souhaitent financer de tels projets structurants** et ce, alors que le FEI, qui permet un fort effet de levier, est un outil d'intervention efficace à disposition du ministère.

De même, **les crédits de l'action 9, dédiés à l'appui aux financements bancaires, diminuent fortement** par rapport à l'exercice 2025, en raison d'une baisse des crédits alloués au dispositif de prêt garanti par l'État porté par la Société de gestion de fonds de garantie d'Outre-mer (SOGEFOM).

Enfin, le montant des crédits dédiés à **l'action sanitaire et sociale, à la culture, à la jeunesse et aux sports (action 4)** ainsi qu'à **l'insertion économique et à la coopération régionales (action 7)** est identique aux montants prévus par la LFI 2025.

C. LE PROGRAMME 138 : UNE BAISSÉ NOTABLE DES CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES EXONÉRATIONS « LODEOM »

Évolution par action des crédits du programme 138 entre 2025 et 2026 (en M€)

Action	AE			CP		
	LFI 2025	PLF 2026	Variation	LFI 2025	PLF 2026	Variation
01 – Soutien aux entreprises	1 822,9	1 479,2	-18,9 %	1 822,9	1 479,2	-18,9 %
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	318,4	318,4	+0,01%	298	297,8	-0,1 %
03 – Pilotage des politiques outre-mer	3,6	3,6	=	3,4	3,4	=
04 – Financement de l'économie	20,1	21,1	+5 %	17,1	20,1	+17,5 %
Total	2 165	1 822,3	-15,8 %	2 141,4	1 800,4	-15,9 %

Source : Commission des lois à partir des documents budgétaires

Les crédits du programme 138 connaissent **une baisse préoccupante, de 15,8 % en AE et de 15,9 % en CP** et s'établissent ainsi à **1,82 Md€ en AE et 1,80 Md€ en CP**.

Le rapporteur déplore la **forte diminution des crédits de soutien aux entreprises (action 1)** correspondant à la compensation des exonérations de cotisations sociales patronales, qui visent à soutenir l'emploi et à améliorer la compétitivité des entreprises ultramarines. Cette diminution est liée à une **réforme globale du dispositif dit « LODEOM »**, proposée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026.

La réforme du dispositif LODEOM

Les dispositifs d'exonérations de cotisations sociales (LODEOM) constituent le principal axe financier d'intervention en matière de soutien à l'emploi dans les outre-mer, **concourant à la lutte contre le chômage et à la compétitivité des entreprises ultramarines grâce à la réduction du coût du travail**. Le coût des dispositifs **LODEOM a augmenté de plus de 500 M€ depuis 2019**.

Le **rapport final de la mission d'évaluation, conduite par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF)**, a établi en mai 2025 un diagnostic nuancé de l'efficacité de ces dispositifs. Ceux-ci sont décrits comme complexes et ayant **peu d'effet sur l'emploi ou la rentabilité** des entreprises bénéficiaires¹.

En conséquence, le **PLFSS pour 2026 prévoit une réforme du dispositif LODEOM**, qui doit permettre de simplifier celui-ci tout en réduisant son coût pour l'État. Les exonérations seraient ainsi recentrées sur les niveaux de salaire où leur effet sur l'emploi est le plus important, jusqu'à deux fois le salaire minimum de croissance (SMIC). En outre, le régime « Innovation et croissance », qui présente des conditions d'éligibilité restrictives, serait supprimé.

¹ Voir le rapport « [Évaluation des mesures d'exonération de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer](#) » du 20 mai 2025, IGAS-IGF.

L'Assemblée nationale a rejeté, le 7 novembre dernier, la réforme du dispositif LODEOM, qui aurait pu conduire à une hausse du coût du travail et à des fermetures d'entreprises déjà fragilisées. En retour, le Gouvernement a accepté de rediscuter des paramètres de la réforme en début d'année 2026.

Les crédits alloués à **l'aide à l'insertion et à la qualification professionnelle (action 2) restent stables par rapport à l'année 2025**, afin de poursuivre notamment les projets d'accompagnement des jeunes actifs ultramarins.

L'action 2 finance en premier lieu le **service militaire adapté (SMA)**, dispositif clef dans la formation des jeunes ultramarins. Le rapporteur se satisfait de la **stabilisation à un niveau élevé des crédits alloués au SMA** (74 M€ en AE et 59 M€ en CP, en légère hausse par rapport à l'exercice 2025), qui permettront de continuer à développer ce dispositif efficace, **avec un objectif de taux d'insertion en fin de contrat fixé à 80 % pour 2026**. Ces crédits devraient notamment permettre de poursuivre la mise en place des **nouvelles compagnies de Mayotte et Hao** (Polynésie française), ainsi que la montée en puissance du régiment de SMA de Guyane, dans le cadre de l'ambition « Horizons 2030 ».

Le plan SMA 2025+ et l'ambition « Horizons 2030 »

Créé en 1961, le **SMA** est un dispositif militaire essentiel pour **l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins âgés de 18 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi**. Il vise à la fois la délivrance d'une formation à caractère éducatif et citoyen et une insertion durable dans le monde du travail. Il accueille près de 5 800 volontaires chaque année, qui bénéficient d'une offre de 98 formations réparties dans 14 familles professionnelles.

Le **plan SMA 2025+**, lancé en janvier 2021, a permis de consolider les acquis du SMA et doit être étendu à l'ensemble des territoires ultramarins, dans le cadre de **l'ambition « Horizons 2030 »**. Celle-ci est progressivement mise en œuvre, **17 des 19 objectifs ayant été réalisés à ce jour**. Le SMA poursuit sa transformation, avec une **offre de formation qualitative davantage individualisée et tournée vers les secteurs d'avenir**, dans le cadre du plan IMPACT 2026-2030.

Les crédits de l'action 2 financent également la **formation professionnelle en mobilité**, nécessaire pour permettre aux populations ultramarines d'acquérir des compétences non accessibles *via* les formations locales. Les taux de qualification constatés outre-mer sont *de facto* en deçà de la moyenne nationale, avec par exemple 50 % des actifs à Mayotte n'ayant aucun diplôme contre 13 % pour la France hexagonale.

S'agissant de la mise en œuvre du dispositif « **Cadres d'avenir** », qui permet de **soutenir la formation de cadres locaux**, l'année universitaire 2025-2026 marquera la troisième année d'expérimentation, avec un **nombre d'étudiants entrés dans le programme inférieur à celui de l'année précédente** (27 contre 33), en raison d'une baisse regrettable du nombre maximal de places.

La mise en place de trois nouvelles aides à la mobilité

Trois nouveaux dispositifs, institués par la LFI 2024, seront mis en place en 2026, après parution du décret d'application le 6 septembre dernier.

Le « **Passeport pour le retour** » bénéficiera à environ 400 ultramarins installés dans l'Hexagone et ayant un projet professionnel dans leur territoire d'origine, pour un coût total de 1,86 M€.

Le « **Passeport pour la mobilité des actifs salariés** » offrira un accompagnement à la mobilité pour formation à environ 1 000 bénéficiaires, pour un coût total de 1,34 M€.

Le « **Passeport pour la mobilité des entreprises innovantes** » devrait concerner environ 100 bénéficiaires, pour un coût total de 0,27 M€.

De surcroît, le rapporteur s'alarme de la diminution de la subvention pour charge de service public allouée à l'**Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)**, de 2,5 M€ en AE=CP par rapport à la LFI 2025. L'agence, chargée de la gestion du fonds de continuité territoriale, participe à la mise en œuvre de la politique d'accès à l'emploi ainsi qu'à la qualification professionnelle des jeunes ultramarins et est donc primordiale. La modernisation de l'agence, dans le cadre du plan « Horizon 2027 », conduira en outre à **une baisse des effectifs de 10 ETP**.

Les crédits affectés au **pilotage des politiques des outre-mer (action 3)** sont **stables** par rapport à l'exercice 2025.

Enfin, **l'augmentation notable des crédits alloués à l'action 4 relative au financement de l'économie est une mesure bienvenue**, après deux années de baisse. Les dispositifs financés concernent notamment :

- **les prêts de développement outre-mer (PDOM)**, déployés par Bpifrance depuis 2017 et au nombre de 940 au 30 juin 2025, qui constituent une aide directe aux entreprises afin de soutenir leur croissance et leur compétitivité. Ce sont des **prêts sans garantie à destination des petites et moyennes entreprises (PME)**, qui **interviennent en cofinancement**, au côté d'un financement privé (prêt bancaire, apport en capital, etc.) ou de financements participatifs.
- **l'aide au fret**, qui permet de compenser les surcoûts liés à l'éloignement géographique des territoires ultramarins situés dans les DROM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et aux îles Wallis et Futuna. Ce **dispositif**, qui bénéficie majoritairement aux entreprises de l'industrie manufacturière, **lutte contre la vie chère dans les outre-mer** en favorisant la production locale et en faisant baisser les prix pour les consommateurs.
- **le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)**, qui joue un rôle central en outre-mer. Ce secteur d'activité totalise ainsi plus de 50 000 emplois, représente 1,4 Md€ de masse salariale et constitue 15 % de l'emploi privé. Ces entreprises **favorisent notamment la création d'emplois non délocalisables**.

La légère augmentation des moyens alloués aux PDOM et à l'aide au fret est **opportune** car ces deux dispositifs jouent un rôle crucial de **soutien aux entreprises ainsi qu'à l'emploi local**, alors que le niveau du chômage apparaît particulièrement élevé en outre-mer, les premières données de 2025 ne montrant pas d'inversion de cette tendance.

3. LA COMMISSION A ÉMIS UN AVIS DÉFAVORABLE À L'ADOPTION DES CRÉDITS DE LA MISSION, COMPTE TENU DES ENJEUX CRUCIAUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES OUTRE-MER

Le rapporteur ne peut que **déplore la diminution des crédits de la mission « Outre-mer »**

Si la situation financière de la France impose *de facto* de maîtriser les dépenses publiques, **le budget en faveur des outre-mer reste très en deçà de ce qui serait nécessaire pour faire face aux problématiques nombreuses et diverses que connaissent les territoires ultramarins**.

En sus, il apparaît insuffisant pour combler le retard de développement par rapport à l'Hexagone, alors même que, comme rappelé par les rapporteurs spéciaux de la commission des finances, Stéphane Fouassin et Georges Patient, *« le principal objectif de la mission "Outre-mer" du budget général de l'État est le rattrapage des écarts économiques persistants entre les territoires d'outre-mer et l'Hexagone, ainsi que la convergence des niveaux de vie¹ »*.

La réduction des crédits alloués à la mission « Outre-mer », par rapport à ceux ouverts par la LFI 2025, ne peut donc qu'aggraver les difficultés déjà existantes, alors

¹ Extrait de la note de présentation de la mission « Outre-mer » du projet de loi de finances pour 2026 de Stéphane Fouassin et Georges Patient.

qu'un engagement fort de la part de l'État apparaît nécessaire pour répondre durablement aux conséquences des tensions socio-économiques et des catastrophes naturelles dans ces territoires.

Suivant l'avis de son rapporteur, **la commission a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Outre-mer ».**

**La commission des lois a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Outre-mer », inscrits au projet de loi de finances pour 2026.
Cette mission sera examinée en séance publique le 4 décembre 2025.**

POUR EN SAVOIR +

- [Projet annuel de performances relatif à la mission « Outre-mer »](#), annexé au projet de loi de finances pour 2026
- [Document de politique transversale relatif à l'outre-mer](#), annexé au projet de loi finances pour 2026
- Cour des comptes, « [Analyse de l'exécution budgétaire 2024 – Mission "Outre-mer"](#) », avril 2025



Muriel Jourda

Présidente de la
commission

Sénateur
(Les Républicains)
du Morbihan



Teva Rohfritsch

Rapporteur
pour avis

Sénateur
(Rassemblement
des démocrates,
progressistes et
indépendants)
de la Polynésie
française

[Commission des lois constitutionnelles,
de législation, du suffrage universel,
du Règlement et d'administration générale](#)

Téléphone : 01.42.34.23.37

Consulter le [dossier législatif](#) :

